

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2873 décrétant l'exécution de travaux de reconstruction des services dans le boulevard Hymus, entre les avenues Delmar et Manfred, ainsi qu'un emprunt de 9 050 000 \$ à cette fin, a été approuvé conformément à la Loi :

- par le conseil municipal le 5 décembre 2017;
- par les personnes habiles à voter le 8 janvier 2018; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 3 avril 2018.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté au bureau du service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, à l'exception des jours fériés, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Pointe-Claire, ce 11ième jour d'avril 2018.

PROVINCE OF QUEBEC

CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2873 decreeing the execution of works related to the reconstruction of services in Hymus Boulevard, between Delmar and Manfred Avenues, as well as a \$ 9 050 000 borrowing for this purpose, has been approved according to the Law:

- by the municipal council on December 5th, 2017;
- by the qualified voters on January 8th, 2018, and
- by the "ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire" April 3rd, 2018.

This by-law comes into force according to the Law and may be consulted at the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, with the exception of legal holidays, from Monday to Friday, from 8:30 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m.

Given at Pointe-Claire, this 11th day of April, 2018.

Danielle Gutierrez, OMA

Assistante greffière / Assistant City Clerk